



N° 001773 /CML/MINFOF/DRCE/SRF

Yaoundé, le 01 DEC 2025

CERTIFICAT DE MATERIALISATION DES LIMITES

LE DELEGUE REGIONAL DES FORETS ET DE LA FAUNE **DU CENTRE** SOUSSIGNE ;

Certifie sur la base du rapport de vérification effectuée par ses services que les limites de l'assiette de coupe n° **2-4**, d'une superficie de **3154 Ha de la concession forestière en convention définitive**, n° **1029**, appartenant à **LA SOCIETE SIENCAM ENTERPRISE**, ont effectivement été ouvertes et matérialisées sur le terrain conformément aux normes en vigueur.

En foi de quoi, le présent certificat est établi et délivré à l'intéressé(e) pour servir et valoir ce que de droit./.

Copies :

- MINFOF/DF
- DDFF
- SRF
- Intéressé
- Chrono/Archives



Le Délégué Régional des Forêts
et de la Faune du Centre

Betty Simouko Jackson
Ingénieur des Eaux et Forêts

